F11611208.13
Case
FRC
16145

OPINION

DE FRANÇOIS-DE-PAULE CHENANTAIS,

CITOYEN D'AMBOISE,

Sur la pénurie du Numéraire & sur la Caisse patriotique, établie par Délibération de la Commune d'Amboise, du 24 Juillet 1791.

LE RÉGIME fiscal a disparu; l'esprit public s'est montré; mais l'agiotage, bien loin de céder à notre heureuse Révolution, n'a fait que s'accroître pour la renverser. Il a passé des grandes aux petites villes, & de celles-ci aux hameaux. Une multitude de brigands ou marchands d'argent subjugue la plus riche, la plus puissante & la plus peuplée Nation de l'univers. Ces vampires sont les serpens de la patrie : ils arrachent les entrailles du pauvre : ils coupent tous les filamens de la circulation. Le numéraire est devenu si rare que le fabriquant & le manufacturier, dignes de la protection d'un sage Gouvernement, se voient forcés de renvoyer leurs ouvriers.

Le Département des Ardennes s'est empressé d'arrêter les progrès de ce fléau. Dès le 16

THE NEWBERRY
LIBRARY

Juillet, il a établi une caisse patriotique pour changer au pair les assignats à des coupons de confiance, depuis 10 jusqu'à 40 sols. Ce plan admirable, adopté par quatre Départemens voisins, a rétabli tous les canaux de la circulation, & corrigé l'incivisme des marchands d'argent. Il est aussi inconcevable, que triomphant pour nos ennemis, de voir pour deux milliards de numéraire soustrait à la circulation, qui ne marche plus que sur des assignats dont la contrefaction effraie.

Si ce fléau n'est fait que pour la France; si le patriotisme ne peut l'adoucir; si la loi ne peut l'empêcher, la Révolution n'est plus qu'une chimere. L'Assemblée Nationale nous promet un frein contre l'agiotage; attendons ce remede de sa sagesse, seul capable de nous délivrer de cette cruelle épidémie. La Ville d'Amboise en est vivement frappée; extrêmement peuplée, parce qu'elle a dans son sein deux manufactures, elle a plus souvent besoin de menues monnoies. Il est un principe reçu dans l'ordre social que l'agiotage atténue dans ce moment, qui est que: là où se trouve un grand peuple, il doit nécessairement exister un numéraire suffisant pour servir les vendeurs & consommateurs. Ni l'émigration, ni l'astuce de l'usurier ne

peuvent déranger cette mesure que la nature a répartie elle-même : autrement, il en seroit de cela comme si l'on ôtoit la mesure du sang qui circule dans nos veines ; d'où je tire la conséquence que l'argent n'est pas aussi émigré qu'on le pense, & l'expérience d'un agiotage très-actif, garantit qu'il est serré dans les coffres-forts, qu'il n'en sort que par parcelles & par intervales, pour escompter chérement le papier de commerce & l'assignat. Sous cet auspice, les Capitalistes maîtrisent la Révolution ; ils peuvent établir tous les systêmes convenables à leurs intérêts. Ils peuvent faire la guerre ou l'empêcher. Ils peuvent enfin livrer la patrie à l'ennemi. Amboise est à leur merci, comme les autres villes. Les assignats de 50 liv. s'y vendent chers, en échange des gros assignats. Cette manipulation produit énormément : avec peu d'argent on fait de grosses affaires. La Commune s'est assemblée ; elle a délibéré d'établir une caisse patriotique pour échanger les assignats de 50 jusqu'à 70 l., à raison d'un pour cent d'escompte, et de 80 à 100 liv. à un et demi pour cent. Voilà toute la latitude. Celle de Tours, au contraire, qui devoit lui servir de modele, admet les assignats de 1000 liv. à 2 pour 100 seulement, & ne leve que demi

pour cent jusqu'à 100 liv. Cette différence frappante n'a pu déterminer la confiance de la Société des Amis de la Constitution, qui avoit nommé des Commissaires pour coopérer à cet établissement, & qui n'ont été ni appellés, ni consultés. Elle n'a pu cependant s'empêcher d'examiner ce plan pour le juger & lui donner créance, s'il la méritoit. Enfin il a été rejeté à la majorité. La Commune devoit d'autant plus le soumettre aux Citoyens, qui ont les plus grandes relations dans les affaires, & obtenir leurs opinions sur l'escompte, qu'elle en pouvoit même prévenir la dépense, en proposant, pour fonds de caisse, les deniers qui sont dans les mains de la Municipalité ; moyen salutaire pour soulager les propriétaires de gros assignats, & faire cesser l'agiotage des petits. Dans cette circonstance, je conclus à ce que tous les deniers de la Maison Commune soient réalisés sous les mêmes especes qu'ils ont été reçus, afin de servir de fonds de masse à la caisse patriotique dont il s'agit : que la Délibération des 20 & 24 Juillet, ainsi que le traitement du caissier demeureront sans effet ; & qu'à tous égards, le Secrétaire de la Maison Commune, qui a un traitement fixe, sera tenu de faire gratuitement le service de cette caisse, si elle

a lieu. Enfin j'offre de le faire pour rien, avec plusieurs Concitoyens, pour soulager l'escompte & servir la patrie.

Je conclus aussi à ce que les deniers versés dans la caisse du Receveur de la ville, pour le don patriotique, impositions & patentes, soient exhibés dans les mêmes especes qu'il les a reçu & reçoit encore, pour servir aux besoins les plus pressans, ainsi que le denier du grain qui se débite au marché; & si, contre mon attente, le denier que je présume mort dans la caisse de la ville, ne peut servir de fonds de caisse patriotique, qu'il soit fait droit sur le plan qui suit, que je propose :

Les Assignats de 50 à 70 liv. ne paieront que 5 sols d'escompte.

Ceux de 80 à 100 liv., dix sols.

Ceux de 200 liv., 20 sols., en reportant par le caissier, des assignats au-dessous, jusqu'à 50 liv. d'appoint seulement.

Ceux de 300 liv., 40 s., en reportant deux assignats de chacun 100 liv., un de 50 liv. et 50 liv. d'appoint, et 20 s. seulement si le Caissier reporte un assignat de 200 liv.

Lorsqu'il sera représenté au change des assignats déjà escomptés, le Caissier y portera un nouveau numéro. A l'égard des cartes rapportées pour retirer des assignats déposés dans

la caisse, il ne sera pris aucun escompte, et le Caissier en fera sur le champ mention sur le registre.

Amboise est susceptible d'étendre le change à cette latitude; le service public l'exige; et pour prévenir l'engorgement, il faut commencer par destiner les huit premiers jours aux seuls assignats de 100 liv. et au-dessous.

Les huit seconds à ceux de 200 liv.; par ce moyen, ceux de 300 liv. trouveront de l'étoffe pour l'échange, comme il vient d'être proposé, ce qui n'exigera pas une grande augmentation de cartes, comme on l'imagine avec la crainte d'écarter les assignats de 2 et 300 l., extrêmement communs à la Manufacture d'acier et chez les particuliers. Il faut tout prévoir dans la circonstance et niveler les coupons aux affaires de détail.

On en peut faire pour 1000 liv., de 5 s.; pour 2000 liv., de 10 s.
Pour 3000 liv., de 20 s.
Pour 4000 liv., de 30 s.
Pour 6000 liv., de 40 s.
Et pour 8000 liv., de 3 liv.;
ce qui formeroit un fonds de 24000 liv.

Il faut s'attendre qu'un mercénaire recevant une carte de trois livres paieroit l'escompte, s'il vouloit la convertir en argent; celles de

5 et de 10 sols serviront uniquement à l'échanger, soit chez le Caissier, soit en toute autre main. Il sera peut-être nécessaire de faire un fonds de numéraire pour changer, aux gens de campagne, les coupons qu'ils ne voudront pas emporter, et qui ne s'éleveront pas à 50 liv., ou que le Caissier ne pourra remplir avec des assignats de 5 liv., par exemple; les assignats de 5 liv. devroient être achetés un sol par la caisse patriotique, pour racheter toutes les cartes des gens de campagne, si le numéraire ne pouvoit suffire.

Fait à Amboise, le six août 1791. *Signé*, CHENANTAIS -- J'adhere à l'opinion ci-dessus. *Signé*, DUCRUZEL, Directeur de la Manufacture d'acier. --- J'approuve l'opinion ci-dessus. *Signé*, BAILLON.

A MM. du Directoire du District d'Amboise.

Vous remontrent, plusieurs Citoyens de cette ville, qu'il est instant d'arrêter l'exécution d'un plan de caisse patriotique que la Commune vous a mis sous les yeux, que vous rejetez, & qu'elle se flatte cependant de mettre en pratique.

Ce considéré, Messieurs, vu l'opinion ci-dessus, la délibération de Tours & Amboise

, 113

ci-jointes, et l'arrêté du Département des Ardennes, du 16 Juillet, rapporté dans le Journal de Bouillon, dont extrait est ci-joint, il vous plaise ordonner à la Municipalité d'Amboise de répondre à la présente Pétition, qui adhere à l'opinion ci-dessus, avant de mettre à exécution la caisse patriotique dont il s'agit, & ferez justice.

Signé CHENANTAIS-DUCRUZEL, Directeur de la Manufacture d'acier, & BAILLON.

Soit communiqué à la Municipalité d'Amboise, pour, en Conseil général de la Commune, y répondre par écrit, dans le plus bref délai possible. A Amboise, ce 6 Août 1791. *Signé* GITTON, Vice-Président.

A Tours, de l'Imp. de C. BILLAULT, Imp. des Amis de la Constitution.